

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 28/10/2024 - 23183 - 2020 B 02673 - 884 416 686 - A L'AUBERGE DE L'ESCALE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2023

Exercice ouvert le	04042020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social
A L'auberge de l'Escale 47 Rue de Gisdors 95300 Pontoise FRANCE		47 Rue de Gisdors 95300 Pontoise TRIBUNAL DE COMMERCE 28 OCT. 2024
SIRET	88441668600019	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :
		PONTOISE

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : Restauration Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	33 356
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF		Nom et adresse du prestataire
-----	--	-------------------------------

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Tél :

M KML CONSULTANTS

51 Chemin Des Vignes 93000 Bobigny

Tel : 0148300734

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Identité du déclarant :

CGA	Viseur conventionné	N° d'agrément CGA
-----	---------------------	-------------------

Date : 31082023

Lieu :

Qualité :

Gérant

Nom du signataire : M HAMILA Tahar

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2023)

Si déposé néant, cochez la case ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute pro- priété ou en usufruit	2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires Remboursements Indemnités forfaitaires Remboursements			
	4		5		6		7		8
	9		10		11		12		13
	14		15		16		17		18
	19		20		21		22		23

K DIVERS			
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise A L'auberge de l'Escale						Néant ☐		
Adresse de l'entreprise 47 Rue de Gisdors 95300 Pontoise								
SIREN 8 8 4 4 1 6 6 8 6								
Durée de l'exercice en nombre de mois* 9				Durée de l'exercice précédent* 0				
						Exercice N clos le		
						3 1 1 1 2 1 2 1 0 2 1 0		
ACTIF						Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
						Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	30 000	012		30 000	
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	5 000	030		5 000	
	Immobilisations financières * (1)		040		042			
	Total I (5)		044	35 000	048		35 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	1 000	062		1 000	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070			
		Autres* (3)	072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084		086				
	Charges constatées d'avance*	092		094				
Total II		096	1 000	098		1 000		
Total général (I + II)						110	36 000	
						112		
PASSIF						Exercice N 1		
						NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120				10 000	
	Écarts de réévaluation		124					
	Réserve légale		126					
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131		)	132			
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136				(33 356)	
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142				(23 356)	
Provisions pour risques et charges						Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	59 356	)	172		59 356	
	Produits constatés d'avance		174					
Total III		176				59 356		
Total général (I + II + III)						180	36 000	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		35 000	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

Exercise 11 closes with

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier :.....)					242 33 356	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243.....)					244	
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements*					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259....., dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260.....)					262	
	Total des charges d'exploitation (II)					264 33 356	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 (33 356)	
Produits financiers (III) 280.....		Charges financières (V).....		294			
Produits exceptionnels (IV).....					290		
Charges exceptionnelles (VI).....		300		300			
Impôts sur les bénéfices* (VII).....					306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310 (33 356)		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312 33 356			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles*					322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247.....		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248.....		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexes D) 249.....)				251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes) 986.....		ZFU-TE (44 octies A) 987.....		342		
	Repense d'entreprises en difficulté (44 septies) 981.....		JEI (44 sexes A) 989.....				
	ZRD (44 terdecies) 127.....		ZRR (44 quinquies) 138.....				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991.....		Investissements outre-mer 344.....				
	ZFANG (44 quaterdecies) 345.....		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993.....				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies) 992.....		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies) 655.....		350		
	Créanc report en arrière du déficit 346.....		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B) 645.....				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A) 643.....		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D) 648.....				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C) 647.....		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F) 990.....				
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E) 641.....						
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649.....						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352 33 356	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370 33 356		

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise A L'auberge de l'Escale

[illegible]

№ 2033-B-SD

[illegible]

Designation de l'entreprise : A L'Auberge de l'Escal

* ☐ Niant

I		ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS								
Immobilisations incorporelles		400	402	30 000	404	406	30 000	
Fonds commercial		410	412	414	416			
Autres		420	422	424	426			
Terrains		430	432	434	436			
Constructions		440	442	444	446			
Installations techniques matériel et outillage industriels		450	452	454	456			
Installations générales agencements divers		460	462	464	466			
Matériel de transport		470	472	5 000	474	476	5 000	
Autres immobilisations corporelles		480	482	484	486			
Immobilisations financières		490	492	35 000	494	496	35 000	
TOTAL		400	402	35 000	404	406	35 000	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495	497					498
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506			
Terrains		510	512	514	516			
Constructions		520	522	524	526			
Installations techniques matériel et outillage industriels		530	532	534	536			
Installations générales agencements divers		540	542	544	546			
Matériel de transport		550	552	554	556			
Autres immobilisations corporelles		560	562	564	566			
TOTAL		570	572	574	576			
(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES						
Nature des immobilisations		1	2	3	4	5	6	
de la propriété industrielle, y compris les produits réintégrés dans le patrimoine privé								
de poste à poste, cédées vites								
Amortissements *		7	8	9	10			
Valeur résiduelle								
Prix de cession *								
Court terme *								
Long terme								
Immobilisations		1	2	3	4	5	6	
Valeur d'actif *		7	8	9	10			
Amortissements *								
Valeur résiduelle								
Prix de cession *								
Court terme *								
Long terme								
Immobilisations		1	2	3	4	5	6	
Valeur d'actif *		7	8	9	10			
Amortissements *								
Valeur résiduelle								
Prix de cession *								
Court terme *								
Long terme								
Immobilisations		1	2	3	4	5	6	
Valeur d'actif *		7	8	9	10			
Amortissements *								
Valeur résiduelle								
Prix de cession *								
Court terme *								
Long terme								
Immobilisations		1	2	3	4	5	6	
Valeur d'actif *		7	8	9	10			
Amortissements *								
Valeur résiduelle								
Prix de cession *								
Court terme *								
Long terme								
Immobilisations		1	2	3	4	5	6	
Valeur d'actif *		7	8	9	10			
Amortissements *								

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NO1-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

DGFIP N° 2033-D-SD 2023

Néant

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	1
---	---

A	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616				
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626				
Provisions pour	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

[illegible]

II	DEFICITS REPORTABLES
----	----------------------

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982
Déficits transférés de plein droit	982					
bis						
article 209-II-2 du CGI						
Déficits imputés						983
Déficits reportables						984
Déficits de l'exercice						860 33 356
Total des déficits restant à reporter						870 33 356

III	DIVERS
-----	--------

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	

N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Déclaration de l'entreprise : A L'auberge de l'Escale		Exercice ouvert le : 04042020		et clos le : 31122020		Durée en nombre de mois : 9		☐ Neant	
DECLARATION DES EFFECTIFS									
Effectif moyen du personnel * :									
376									
dont apprentis									
657									
dont handicapés									
651									
861									
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE									
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises									
108									
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés									
118									
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante									
119									
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges									
105									
TOTAL 1									
106									
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée									
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun									
115									
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation									
143									
Subventions d'exploitation reçues									
113									
Variation positive des stocks									
111									
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée									
116									
Rentes sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation									
153									
TOTAL 2									
144									
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)									
Achats									
121									
Variation négative des stocks									
145									
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances									
125									
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois									
146									
Taxes déductibles de la valeur ajoutée									
133									
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun									
148									
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée									
128									
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois									
135									
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante									
150									
TOTAL 3									
152									
IV - Valeur ajoutée produite									
Calcul de la Valeur Ajoutée									
TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3									
137									
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)									
117									
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre									
MONO-ETABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)									
020									
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)									
022									
Effectifs au sens de la CVAE *									
023									
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)									
026									
Période de référence									
024 du									
160 au									
Date de cessation									
186									

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 8 4 4 1 6 6 8 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A L'auberge de l'Escale

ADRESSE (voie) 47 Rue de Gisdors

CODE POSTAL 95300

VILLE Pontoise

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

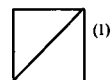
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 8 4 4 1 6 6 8 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A L'auberge de l'Escale

ADRESSE (voie) 47 Rue de Gisdors

CODE POSTAL 95300

VILLE Pontoise

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SARL A L'AUBERGE De L'ESCALE**Capital : 10 000,00 Euros****Siège Social : 47 Rue De Gisors****65300 Pontoise****Siret : 884 416 686 00019****Procès-verbal de l'assemblée générale
Ordinaire d'approbation des Comptes annuels****du 1er Juillet 2024****L'an Deux Mille Vingt Quatre****Le 1er Juillet****A 18 Heures**

Les associés de **A L'Auberge de l'Escale** , Société à Responsabilité limitée au capital de **10 000 euros** , divisé en **100** parts de **100** euros chacune , se sont réunis en assemblée générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la gérance

Etaient Présents

Mr HAMILA Hatem Associé Qui possède 50 Parts

Mr BENARBIA Missoum Associé qui Possède 50 Parts

Total des Parts : 100

Seuls associés de La société et représentant entant que tels la totalité des parts émises par la société

L' assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L 'Assemblée est présidée par **Mr BENARBIA Missoum**
Gérant associé

Le Président Rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

Lecture du Rapport de Gestion établi par la gérance

- **Approbation des Comptes de L'Exercice clos le 31 Décembre 2020 et donne quitus à la gérance**
- **Approbation des Charges non déductibles**
- **Affectation du résultat de l'Exercice**
- **Lecture du rapport spéciale sur les conventions visées à l'art 50 de la loi du 24/07/1966 et décision à cet égard**
- **Renouvellement des fonctions du gérant**
- **L'Inventaire ,Le Compte de Résultat , Le Bilan et l'annexe de l'exercice écoulé**
- **Question divers**
- **Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2020.. Tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat Déficitaire de de (33356) € Avant impôts.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par le gérant au cours de l'exercice écoulé. Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à

33356 Euros et l'impôt correspondant de **00 Euros**.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité .

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le résultat Déficitaire de l'exercice clos le **31/12/2020**. montant à **(33356€)**.

Imputation déficit antérieur **00** Euros

Charges Non déductible **00** Euros

Impôts Sur les sociétés **00** Euros

Le résultat de l'exercice se solde par un déficit de (33356€)

Report à nouveau **(33356€)**

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global
N-2	0 000	00	00
N-1	00 000	00	00
N	00	00	00

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité .

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

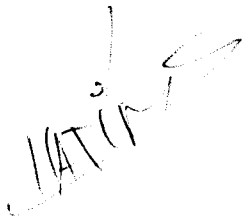
Prend acte qu'aucune convention susvisées n'a été conclue au cours de l'exercice ..

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité .

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20.** heures.*

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Le gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LATIN', written diagonally.

(L'associé

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line and a small hook at the end.